



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 04 juillet 2023

Date de convocation : 26 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à La Fabrique de Beauvois-en-Cambresis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : *Délibération 2023/87 portant adoption de la durée des amortissements en M57*

Membres présents (55 titulaires et 3 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, DUTILLEUL Yannick (S), HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme, LEDUC Brigitte

Membres ayant donné procuration (4) : BERANGER Agnès à TRIOUX COURBET Sandrine, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, GERARD Pascal à BRICOUT Frédéric

Membres excusés (5) : BACCOUT Fabrice, MARECHALLE Didier, LESNE-SETIAUX Monique, JUMEAUX Stéphane, QUEVREUX Patrice

Membres absents (7) : LOIGNON Laurent, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, BONIFACE Didier, HISBERGUE Antoine, PLET Bernard, GOURAUD Francis

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2023/87 portant adoption de la durée des amortissements en M57

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Par conséquent, il est proposé, dans ce cadre, de conserver les durées d'amortissement antérieurement appliquées dans le cadre de l'instruction M14 et listées au sein de la délibération susmentionnée dont les catégories de dépenses sont reprises dans le tableau ci-après.

Par ailleurs, alors qu'au sein de la comptabilité M14 il était question d'une gestion des amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N+1 quelle que soit la date d'acquisition du bien ; la nomenclature M57 a posé le principe de l'amortissement d'une immobilisation au *pro rata temporis*, faisant ainsi commencer l'amortissement à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L2321-2-27 relatif à l'obligation pour les collectivités dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants, d'amortir les immobilisations corporelles et incorporelles, l'amortissement étant considéré comme une dépense obligatoire au sein du budget, et l'article R2321-1 fixant les règles applicables aux amortissements, et selon lequel les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'approuver la reprise des durées d'amortissement des biens listés en annexe,**
- **D'approuver la règle du *pro rata temporis* imposée aux collectivités ayant souhaité le passage à la M57,**
- **D'adopter la dérogation relative à la règle du *pro rata temporis* pour les biens de faible valeur (inférieurs à 500 euros TTC).**

Annexe(s) - Durées d'amortissement

<p>Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 10/07/2023 Publication le 10/07/2023</p> 	<p><i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
--	---

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 059-200030633-20230704-2023_87-DE



Article - Code	Catégorie de bien amorti	Type de matériel (à titre indicatif)	
	Bien dont la valeur est inférieur à 500 € TTC		1 an
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)		5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de travaux)		5 ans
204XX1	Subvention d'équipement versée	Bien mobilier et matériel	5 ans
204XX2	Subvention d'équipement versée	Batiment	20 ans
204XX3	Subvention d'équipement versée	Projets d'infrastructures d'interet national	30 ans
204XX5	Subvention d'équipement versée	Monument Historique	30 ans
204XX4	Subvention d'équipement versée	Voirie	30 ans
2051	Concessions et droits similaires	Logiciels Bureautiques, applicatifs, progiciels, site internet	3 ans
211	Terrain		NC
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		15 ans
2128	Agencement et aménagement de terrain autres	Cloture, mouvement de terre	15 ans
213	Construction(non productif de revenu)		NC
21321	Construction Immeuble de rapport	Batiment à usage de location	30 ans
21328	Construction Batiments privés		30 ans
2135X, 2145,21735,2180	Agencement et aménagement des constructions Publics, Privé, sur sol d'autrui, divers	Peinture	10 ans
2135X, 2145,21735,2180	Agencement et aménagement des constructions Publics, Privé, sur sol d'autrui, divers	Menuiserie	15 ans
2135X, 2145,21735,2180	Agencement et aménagement des constructions Publics, Privé, sur sol d'autrui, divers	Toiture, plomberie, revêtement, isolation	20 ans
2135X, 2145,21735,2180	Agencement et aménagement des constructions Publics, Privé, sur sol d'autrui, divers	Electricité	30 ans
2135X, 2145,21735,2180	Agencement et aménagement des constructions Publics, Privé, sur sol d'autrui, divers	équipement panier de basket, but...plateau sportif	10 ans
2135X, 2145,21735,2180	Agencement et aménagement des constructions Publics, Privé, sur sol d'autrui, divers	revetement,pare ballon, cloture... plateaux sportif	20 ans
2141	Constructions sur sol d'autrui Batiments public		NC
2142	Constructions sur sol d'autrui Immeuble de rapport		30 ans
2151	Réseaux de voirie	Route, bordures de chaussée, aire de stationnement	30 ans
2152	Installation de voirie	Mat, Lampadaire, panneaux de signalisation...	20 ans
215731	Matériel roulant de voirie	Balayeuse de voirie, camion de marquage...	8 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie	machine de marquage peinture routiere, pulvérisateur, outillage peinture routiere	5 ans
2158	Autres matériel et outillage	Petit matériel : débrouissalleuse, tondeuse	5 ans
2158	Autres matériel et outillage	Défibrillateur	5 ans
21828	Matériel de transport	Véhicules légers	6 ans
21828	Matériel de transport	Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes, mini camion, remorque, tracteur...	7 ans
21828	Matériel de transport	Véhicules deux roues	5 ans
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	Ordinateur, clavier, écran, onduleur, routeur, photocopieur, video projecteur, conférencier, tablette , Matér	5 ans
21839	Matériel de bureau et matériel informatique	Téléphonnie portable, ordinateur portable	3 ans
2184	Mobilier	Aministratif : tables, bureau, mobilier de rangement	15 ans
2184	Mobilier	Mobilier à disposition du public	10 ans
2188	Autres immobilisation	Gros électroménager	5 ans
2188	Autres immobilisation	Coffre fort, armoires ignifuges, armoires fortes	20 ans
2188	Autres immobilisation	Equipement ateliers : échafaudage, manitou, transpalette	12 ans

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_87
Objet :	Délibération 2023/87 portant adoption de la durée des amortissements en M57
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-07-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-200030633-20230704-2023_87-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20230704-2023_87-DE-1-1_0.xml	text/xml	891 o
Document principal (Délibération) Nom original : 87.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20230704-2023_87-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	353.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 juillet 2023 à 11h44min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 juillet 2023 à 11h45min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 juillet 2023 à 11h49min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 juillet 2023 à 11h49min27s	Reçu par le MI le 2023-07-10